



## L'huissier reclame ses frais alors que la SARL qui n'existe plus

Par mita, le **04/08/2014** à **15:08**

Bonsoir,

Nous avons fait une cessation volontaire d'activité de notre SARL. Suite à une incompréhension avec une administration, celle ci a mandaté un huissier. Or après avoir compris le bien fondé de la demande de l'administration nous l'avons réglé directement et en totalité avec nos deniers personnel. Par contre nous n'avons pas réglé l'huissier qui nous réclame ses frais malgré la dissolution de la SARL. Sommes nous redevable des frais d'huissier de l'ordre de 250€ ? L'huissier continu a écrire à la société (qui avait son siège à notre domicile mais qui n'existe plus) et menace de saisie vente de nos biens et l'intervention de la gendarmerie pour l'ouverture de la porte en cas d'absence. Est ce qu'il en a le droit ?  
Merci d'avance pour vos lumières.

Par mita, le **05/08/2014** à **17:24**

Personne n'a rencontré le cas ?

Est ce que l'huissier peut faire une action ? Je lui ai demandé par courrier de me donner les bases juridiques sur lesquelles il s'appuie mais sans résultat.